



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Myélome multiple

Question écrite n° 110

Texte de la question

M. Arnaud Viala interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des malades du myélome multiple. Le myélome multiple désigne une forme de cancer de la moelle osseuse qui touche des milliers de Français et dont le nombre de patients est en constante augmentation. On dénombre près de 5 000 nouveaux cas chaque année qui s'ajoutent aux 30 000 personnes déjà affectées. Le myélome est une maladie qui aspire à devenir chronique avec des phases de rémission et de rechute qui se succèdent. Il est donc nécessaire pour le malade de bénéficier d'un traitement efficace et adapté sur la durée pour assurer sa survie, et de lui garantir le plus longtemps possible une autonomie et une qualité de vie dignes. Des médicaments innovants ont été autorisés en France, ravivant une lueur d'espoir chez les patients. Cependant, la mise à disposition de ces traitements est énormément complexe, rajoutant du stress et de l'inquiétude à des personnes qui souffrent suffisamment de leur maladie. Ils n'ont pas besoin d'être préoccupés davantage, mais seulement de pouvoir avoir accès aux traitements. Le carfilzomib représente un progrès thérapeutique dans la prise en charge des patients. Ce médicament, qui remplit toutes les conditions pour être inscrit sur la liste dite « en sus » permettant un remboursement aux hôpitaux par l'assurance maladie, n'est toujours pas disponible pour les patients, en raison d'un blocage, purement administratif. L'accès à ce traitement est pourtant nécessaire à des milliers de malades. Il n'est pas acceptable pour un patient atteint d'une maladie grave de savoir qu'un médicament lui assurant des chances de survie existe, mais de voir son état de santé se détériorer du fait qu'il ne puisse pas bénéficier du traitement à cause du dysfonctionnement des administrations liées à la non prise en charge de ces nouveaux médicaments. Il lui demande quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour rendre accessibles ces médicaments.

Texte de la réponse

Le myélome multiple est une hémopathie maligne d'évolution progressive alternant rémissions et rechutes. Malgré les progrès dans la prise en charge des patients souffrant de myélome multiple, cette hémopathie maligne reste à ce jour incurable avec une médiane de survie de 5 à 7 ans. La stratégie thérapeutique alterne différentes thérapies pour repousser la rechute, sans qu'il existe de traitement standard. Les traitements reposent sur des associations entre les différents médicaments disponibles à une corticothérapie voire une chimiothérapie. Ces traitements sont généralement poursuivis jusqu'à progression de la maladie ou toxicité. La possibilité de traiter le patient par une nouvelle alternative thérapeutique est alors évaluée. Quatre nouveaux produits ont demandé leur remboursement en France (panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab), d'autres produits plus anciens ont demandé leur remboursement dans de nouvelles indications relatives au myélome. Leurs prix sont actuellement en cours de négociations entre le comité des produits de santé (CEPS) et les différents laboratoires. Elles sont plus ou moins avancées selon les produits. Tous ces dossiers sont suivis de façon très attentive par les services du ministère chargé de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Viala](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 juillet 2017](#), page 3883

Réponse publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5170